



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25409  
13 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 12 MARS 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU VIET NAM AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration que le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam a publiée le 11 mars 1993 pour dénoncer vigoureusement les actes d'une barbarie extrême perpétrés par des éléments du Kampuchea démocratique lors du massacre de résidents vietnamiens au Cambodge, et je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) TRINH XUAN LANG

ANNEXE

Déclaration publiée le 11 mars 1993 par le Ministère  
des affaires étrangères de la République socialiste  
du Viet Nam

Selon les informations les plus récentes, le 10 mars 1993, des éléments du "Kampuchea démocratique" ont attaqué le village de pêcheurs de Chong Kneas, à 10 kilomètres au sud de Siem Riep, au Cambodge, tuant 33 Vietnamiens, dont 8 enfants, et faisant 29 blessés, dont 26 Vietnamiens et 3 Cambodgiens. Le 11 mars au matin, un porte-parole de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) a confirmé l'incident susmentionné.

Faisant suite à une série d'actes barbares de terrorisme récemment commis contre des résidents vietnamiens au Cambodge, ce massacre est le plus important qu'ait commis la faction du "Kampuchea démocratique" depuis la signature de l'Accord de Paris pour un règlement politique global du conflit du Cambodge. Il constitue sans conteste un nouveau défi à la conscience de l'humanité, portant gravement atteinte aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et incitant à la haine nationale entre le Cambodge et le Viet Nam. Il constitue également une violation flagrante des Accords de Paris sur le Cambodge et de leurs annexes.

Le massacre sauvage de résidents vietnamiens exécuté par le "Kampuchea démocratique" à Siem Riep, le 10 mars, marque une progression très dangereuse dans la série d'actes dont cette faction s'est rendue coupable dans le but de compromettre le processus de paix et la stabilité au Cambodge. Si des mesures fermes ne sont pas prises, on courra le risque de voir se reproduire de tels massacres, dont les conséquences sont imprévisibles.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam condamne énergiquement ce nouvel acte sanglant commis par le "Kampuchea démocratique" et demande que celui-ci mette immédiatement fin à de tels agissements. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam prie instamment l'opinion publique mondiale soucieuse de justice de condamner résolument cet acte de barbarie et de faire entendre sa voix pour assurer la protection des droits de l'homme des résidents vietnamiens au Cambodge.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam demande que l'ONU, les coprésidents et les parties aux Accords de Paris sur le Cambodge, le Conseil national suprême, et notamment l'APRONUC, en vertu des pouvoirs et attributions qui leur ont été conférés dans les Accords de Paris, prennent des mesures urgentes pour faire cesser immédiatement le massacre inhumain des résidents vietnamiens et leur permettre de vivre en paix conformément à l'esprit des Accords de Paris et aux dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment celles qui concernent le droit à la sûreté de la personne énoncé dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le droit des minorités.

-----